



Conseil d'administration

Séance régulière

Date : 10 juin 2025

Heure : 19 h 30

Lieu : Salle 1-A

Procès-verbal

Présences :

Christine Fiocco	Administratrice (District 1)
Louise Ouellet	Administratrice (District 2)
Édith Tremblay	Administratrice (District 3)
Marie-Ève Cloutier	Administratrice (District 4)
Marie-Hélène Lebel	Administratrice (District 5)
Yvanho Rioux	Administrateur (Ressources humaines, gouvernance)
Claude Breault	Administrateur (Municipal, santé)
Cynthia Belzile	Administratrice (Personnel de soutien)
Jean-Philippe Bélanger	Administrateur (18 à 35 ans)
Claudine Beaulieu	Administratrice (Personnel de direction d'établissement)
Julie Thibault	Administratrice (Personnel d'encadrement)
Claudine Saint-Pierre	Administratrice (Personnel enseignant)
Richard Gagnon	Administrateur (Personnel professionnel)
Valérie Trudeau	Observatrice (Personnel d'encadrement, membre non-votant)
Nancy Couture	Directrice générale
Vincent Pelletier	Directeur général adjoint (Secrétaire général)

Absences :	Yolande Pelletier Eric Chouinard	Administratrice (Communautaire, sportif, culturel) Administrateur (Ressources financières, matérielles)
-------------------	-------------------------------------	--

1. Ouverture de la séance et constatation des présences

La séance se déroule en présentiel et débute à 19 h 30. Tous les membres sont présents sauf madame Yolande Pelletier et monsieur Éric Chouinard qui ont motivé leur absence.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Cynthia Belzile et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié, en y ajoutant les points

6.2. Ouverture des soumissions pour projet d'infrastructure

7.9. Modification de la Politique n° 11 – Gestion du transport scolaire

- 7.10. Amendement de l'acte d'établissement 2024-2025 pour l'École primaire du Transcontinental
- 7.11. Amendement de l'acte d'établissement 2025-2026 pour le Centre d'éducation des adultes
- 7.12. Mandat d'achats en informatique
- 7.13. Fin de l'entente et plan de transition 9249-9219 Québec inc. (ChallengeU)
- 7.14 Identification des besoins locaux en vue de la nomination d'une directrice générale ou d'un directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 049 – 2025-06-10

3. Approbation et suivi du procès-verbal de la dernière séance

La présidente survole le procès-verbal de la séance régulière du 20 mai dernier. La directrice générale donne le suivi de certains points et après discussions, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yvanho Rioux et résolu :

QUE le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 20 mai 2025, puisque les administrateurs en ont reçu copie au moins six (6) heures avant la tenue de la présente séance du conseil d'administration;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 20 mai 2025 soit adopté comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 050 – 2025-06-10

4. Période de questions du public

Aucun public n'est présent.

5. Information des comités et recommandations

5.1. Comité de gouvernance et éthique

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

5.2. Comité de vérification

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

5.3. Comité des ressources humaines

Monsieur Claude Breault, président du comité des ressources humaines, donne un compte rendu des sujets étudiés lors de la rencontre du comité des ressources humaines qui s'est tenue immédiatement avant la présente rencontre du conseil d'administration.

Les principaux éléments abordés furent :

- ✓ Présentation du plan d'effectif soutien secteur général
- ✓ Présentation du plan d'effectif soutien en adaptation scolaire
- ✓ Présentation du plan d'effectif professionnel

5.4. Comité consultatif de transport

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

6. Points d'informations générales et orientations stratégiques

6.1. Suivi de la cooptation des membres de la communauté

Madame Nancy Couture nous informe qu'une séance de cooptation pour les membres représentant la communauté s'est tenue aujourd'hui à 19 h 15 en vue de compléter la composition du CA pour la prochaine année scolaire. Elle rappelle que 3 sièges étaient à combler et que la cooptation devait se réaliser par les membres parents et les membres qui représentent le personnel qui siégeront au CA en 2025-2026. Voici le résultat de la cooptation :

- ✓ Monsieur Claude Breault pour le profil d'une personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
- ✓ Monsieur Jean-Philippe Bélanger pour le profil d'une personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles
- ✓ Poste vacant pour le profil d'une personne âgée de 18 à 35 ans

6.2. Ouverture des soumissions pour projet d'infrastructure

Madame Nancy Couture nous informe de l'ouverture de soumissions pour le projet de réfection intérieure de l'École Sainte-Marie dans le cadre de la mesure 50621 de l'enveloppe pour le maintien des bâtiments pour l'année scolaire 2022-2023.

✓ **Réfection intérieure de l'École Sainte-Marie**

Ouverture le 3 juin 2025 à 11 h. Résultat : Contrat conclu avec A.G.M. Construction inc. pour un montant de 5 094 000 \$.

7. Dossiers à être adoptés

7.1. Calendrier des rencontres 2025-2026

On explique que la *Loi sur l'instruction publique* réclame que le conseil d'administration adopte son calendrier des rencontres pour la prochaine année scolaire.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Philippe Bélanger **ET RÉSOLU :**

D'ADOPTER le calendrier des rencontres 2025-2026 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 051 – 2025-06-10

7.2. Plan d'effectif du personnel de soutien scolaire général

Conformément à la recommandation du comité des ressources humaines, le directeur du Service des ressources humaines, M. Vincent Pelletier, explique la teneur du Plan d'effectif 2025-2026 du personnel de soutien secteur général et il répond aux questions des administrateurs.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement n° 2 du CSSFL sur la délégation des fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Philippe Bélanger **ET RÉSOLU :**

D'ADOPTER le Plan d'effectif 2025-2026 du personnel de soutien secteur général comme proposé et expliqué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 052 – 2025-06-10

7.3. Plan d'effectif du personnel de soutien en adaptation scolaire

Conformément à la recommandation du comité des ressources humaines, le directeur du Service des ressources humaines, M. Vincent Pelletier, explique la teneur du Plan d'effectif 2025-2026 du personnel de soutien en adaptation scolaire et il répond aux questions des administrateurs.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement n° 2 du CSSFL sur la délégation des fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par madame Christine Fiocco **ET RÉSOLU** :

D'ADOPTER le Plan d'effectif 2025-2026 du personnel de soutien en adaptation scolaire comme proposé et expliqué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 053 – 2025-06-10

7.4. Plan d'effectif du personnel professionnel

Conformément à la recommandation du comité des ressources humaines, le directeur du Service des ressources humaines, M. Vincent Pelletier, explique la teneur du Plan d'effectif 2025-2026 du personnel professionnel et il répond aux questions des administrateurs.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement n° 2 du CSSFL sur la délégation des fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Gagnon **ET RÉSOLU :**

D'ADOPTER le Plan d'effectif 2025-2026 du personnel professionnel comme proposé et expliqué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 054 – 2025-06-10

7.5. Lignes internes de conduite en gestion contractuelle

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs est un organisme public visé à l'article 4 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics*, les organismes publics doivent se doter de lignes internes de conduite en matière de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE des lignes internes de conduite permettent de préciser les responsabilités, les bonnes pratiques et les mécanismes de contrôle à appliquer tout au long du processus contractuel;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de telles lignes favorise une saine gouvernance et contribue à prévenir les risques de non-conformité, de conflits d'intérêts ou de mauvaise utilisation des fonds publics;

CONSIDÉRANT QUE les lignes internes de conduite peuvent soutenir les gestionnaires et les employés dans l'interprétation et l'application des règles en matière de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le projet de « Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs (CSSFL) » déposé au conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yvanho Rioux **ET RÉSOLU :**

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs adopte les « Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs (CSSFL) » telles que proposées avec entrée en vigueur en date des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 055 – 2025-06-10

7.6. Politique n° 42 – Politique encadrant les campagnes de financement, les dons, les commandites et autres activités connexes

CONSIDÉRANT QUE les établissements scolaires organisent régulièrement des activités de financement afin de soutenir la réalisation de projets éducatifs, culturels, sportifs ou sociaux;

CONSIDÉRANT QUE ces activités de financement peuvent impliquer la participation des élèves, du personnel, des parents et de membres de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de lignes directrices claires peut entraîner des iniquités entre les établissements ou les élèves quant à l'accès aux ressources ainsi générées;

CONSIDÉRANT QUE certaines activités de financement peuvent soulever des enjeux éthiques ou légaux;

CONSIDÉRANT QUE l'encadrement des activités de financement permet de s'assurer qu'elles respectent les valeurs éducatives, les objectifs pédagogiques, les principes de saine gouvernance et les encadrements légaux applicables au Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT le projet de politique encadrant les campagnes de financement, les dons, les commandites et autres activités connexes » déposé au conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Breault **ET RÉSOLU**:

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs adopte la « Politique encadrant les campagnes de financement, les dons, les commandites et autres activités connexes » telle que proposée avec entrée en vigueur en date des présentes;

QUE le document soit déposé sur le site Web du Centre de services scolaires du Fleuve-et-des-Lacs;

QUE la présente politique remplace toute autre politique adoptée antérieurement à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 056 – 2025-06-10

7.7. Représentant RACJ

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs désire obtenir une licence afin de permettre la tenue de tirage pour financer diverses activités dans ses écoles;

CONSIDÉRANT QUE la Régie des courses, des alcools et des jeux (RACJ) requiert d'un organisme qui demande une licence que celui-ci lui fasse parvenir une résolution de son conseil d'administration afin de désigner une personne autorisée à agir comme représentant auprès d'elle;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de nommer un représentant du CSSFL aux fins d'obtenir une licence de tirage auprès de la RACJ;

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Thibault **ET RÉSOLU :**

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs autorise, à compter des présentes, Monsieur Simon-Pierre Veilleux, coordonnateur aux affaires juridiques et au Secrétariat général, à agir en tant que représentant du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs pour sa demande de licence de système de loterie à la Régie des alcools, des courses et des jeux ainsi que pour toute démarche administrative concernant cette demande et l'exploitation des systèmes de loterie inscrits à la licence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 057 – 2025-06-10

7.8. Modification de la Politique n° 27 – Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves

CONSIDÉRANT le *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (RLRQ, c. I-13.3, r.6.2);

CONSIDÉRANT QUE le CSSFL s'est doté d'une politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves, laquelle est en vigueur depuis avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE cette politique vise à définir l'encadrement à l'intérieur duquel des contributions financières peuvent être exigées des parents et des élèves pour les biens ou les services qu'ils reçoivent dans les écoles et les centres du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire souhaite apporter des modifications à cette politique, afin de refléter les façons de faire de ses écoles et de l'harmoniser avec ses autres écrits de gestion;

CONSIDÉRANT le projet de politique suggéré;

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Ouellet **ET RÉSOLU**:

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs adopte les modifications suggérées à la Politique no 27 – *Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves telles que proposées*;

QUE le document soit déposé sur le site Web du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs;

QUE la présente politique remplace toute autre politique adoptée antérieurement à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 058 – 2025-06-10

7.9. Modification de la Politique n° 11 – Gestion du transport scolaire

CONSIDÉRANT le *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (RLRQ, c. I-13.3, r.6.2);

CONSIDÉRANT la *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux* (RLRQ, c. I-7.1);

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire procède actuellement à la révision de ses tarifs concernant la surveillance du midi;

CONSIDÉRANT QUE ces tarifs sont indiqués à l'annexe A de la Politique 11 – *Gestion du transport scolaire*;

CONSIDÉRANT QUE la dernière indexation de ces tarifs date d'août 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire souhaite apporter des modifications à cette politique, afin de refléter la hausse des coûts pour ce service;

CONSIDÉRANT le projet de politique suggéré.

IL EST PROPOSÉ par madame Christine Fiocco **ET RÉSOLU :**

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs adopte les modifications suggérées à l'annexe A de Politique n° 11 – *Gestion du transport scolaire* telles que proposées;

QUE les frais de surveillance du midi au primaire passent de 130 \$ à 133,90 \$ pour un enfant et de 225 \$ à 231,75 \$ pour deux enfants et plus;

QUE les frais de surveillance du midi au secondaire passent de 50 \$ à 51,50 \$ pour un enfant et de 85 \$ à 87,55 \$ pour deux enfants et plus par année;

QUE ces changements soient effectifs pour l'année scolaire 2025-2026;

QUE le taux d'indexation des frais pour le service de surveillance du midi pour les années subséquentes soit celui déterminé en application de *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux* (RLRQ, c. I-7.1) ou de toute autre loi qui pourrait la remplacer et ayant les mêmes finalités;

QUE le document soit déposé sur le site Web du Centre de services scolaires du Fleuve-et-des-Lacs;

QUE la présente politique remplace toute autre politique adoptée antérieurement à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 059 – 2025-06-10

7.10. Amendement de l'acte d'établissement 2024-2025 pour l'École primaire du Transcontinental

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement n° 2 du CSSFL sur la délégation des fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la confirmation de l'ouverture d'un nouveau service de garde à l'École primaire du Transcontinental;

IL EST PROPOSÉ par madame Claudine Beaulieu et **RÉSOLU** :

DE modifier l'acte d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025 de l'École primaire du Transcontinental (713022) afin de prévoir un service de garde à l'École des Verts-Sommets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 060 – 2025-06-10

7.11. Amendement de l'acte d'établissement 2025-2026 pour le Centre d'éducation des adultes

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement n° 2 du CSSFL sur la délégation des fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT les besoins au niveau de l'alphabétisation et le programme de participation sociale;

IL EST PROPOSÉ par madame Claudine St-Pierre et **RÉSOLU** :

DE modifier l'acte d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026 du Centre d'éducation des adultes (713308) afin de prévoir les services de l'alphabétisation et le programme de participation sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 061 – 2025-06-10

7.12. Mandat d'achat en informatique

CONSIDÉRANT l'évaluation réalisée, au Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, de façon adéquate et rigoureuse, en toute bonne foi et selon les besoins connus à ce jour, tel que requis par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., chapitre C-65.1);

CONSIDÉRANT que le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a effectué la gestion contractuelle afférente selon le cadre législatif en vigueur pour réaliser l'appel d'offres public en vue de l'achat du matériel requis;

IL EST PROPOSÉ par madame Cynthia Belzile **ET RÉSOLU** :

D'AUTORISER l'acquisition d'ordinateurs portables neufs pour les élèves, et ce, pour un montant de 252 071,21 \$ taxes incluses, par l'intermédiaire du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour répondre aux besoins du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 062 – 2025-06-10

7.13. Fin de l'entente et plan de transition 9249-9219 Québec inc. (ChallengeU)

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire du Fleuve et des Lacs a procédé à l'octroi d'un contrat de gré à gré à 9249-9219 Québec inc. (ci-après ChallengeU) lors d'une séance extraordinaire de son conseil d'administration tenu le 15 septembre 2022 (résolution CA 114 – 2022-06-15);

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de ce contrat avait été fait à la suite d'un avis d'intention tenu sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du 1^{er} au 29 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat avait une durée initiale de trois (3) ans, soit du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025 et comptait deux options de renouvellement d'une (1) année chacune;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs n'exercera pas les options de renouvellement contenues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire procèdera incessamment au dépôt d'un appel d'offres public afin de trouver un fournisseur en mesure de répondre aux besoins énoncés dans le contrat original, lesquels sont toujours présents;

CONSIDÉRANT QUE la date visée pour le début de la nouvelle entente, à la suite du dépôt de l'appel d'offres, est le 1^{er} septembre 2025;

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir une continuité dans les services disponibles pour les élèves de la formation générale aux adultes inscrits vis la plateforme de ChallengeU;

CONSIDÉRANT QUE les termes du contrat initial obligent les parties à convenir d'un plan de transition afin de ne pas nuire aux élèves inscrits et que ce plan doit être réfléchi en mettant à l'avant les besoins des apprenants;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire et le fournisseur de services ont convenu de conserver les mêmes modalités de facturation pour la période de transition ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de transition ne visera qu'à continuer à offrir les services aux usagers déjà inscrits, et ne prévoit pas l'inscription de nouveaux élèves aux services du fournisseur;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Hélène Lebel **ET RÉSOLU** :

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs confirme la fin de l'entente initiale avec ChallengeU;

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs confirme la mise en place d'un plan de transition avec l'entreprise Challenge U pour un montant de dépense estimé à 443 640,00 \$ afin d'assurer le maintien des services offerts aux élèves déjà visés par l'entente originale;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Nancy Couture, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs le plan de transition à intervenir avec l'entreprise ChallengeU ainsi que tout autre document afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 063 – 2025-06-10

7.14. Identification des besoins locaux en vue de la nomination d'une directrice générale ou d'un directeur général

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation;

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1^{er} juillet 2025, la directrice générale ou le directeur général du centre de services scolaire sera nommé(e) par le gouvernement sur recommandation du ministre, lequel doit tenir compte des besoins locaux exprimés par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la lettre de la sous-ministre adjointe transmise le 30 mai 2025 invitant le conseil d'administration à communiquer au ministre les besoins locaux à l'égard de certaines compétences que devrait avoir la dirigeante ou le dirigeant de l'organisation, en outre du leadership pédagogique, et ce, en fonction des caractéristiques et des spécificités propres au milieu au sein duquel elle ou il sera appelé(e) à évoluer;

CONSIDÉRANT que les besoins locaux ont été colligés dans le document « Identification des besoins locaux pour la nomination d'une directrice générale ou d'un directeur général du centre de services scolaire »;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Hélène Lebel **ET RÉSOLU** :

D'ADOPTER le document « Identification des besoins locaux pour la nomination d'une directrice générale ou d'un directeur général du centre de services scolaire »;

DE TRANSMETTRE ce document au ministre d'ici le 13 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 064 – 2025-06-10

8. Rapport des directions de service

La présentation est reportée à l'année scolaire 2025-2026.

9. Affaires diverses

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique.

10. Bons coups

10.1. Mérite scolaire des élèves en insertion sociale et en alphabétisation à l'éducation des adultes

Le 22 mai dernier se déroulait le gala des mérites scolaires pour les élèves adultes inscrits dans les programmes en insertion sociale et en alphabétisation. Plus de soixante élèves des centres de Trois-Pistoles et Témiscouata-sur-le-Lac se sont réunis afin que soient mises en lumière leurs réalisations de l'année scolaire 2024-2025. Accompagnés du personnel et de nombreux partenaires, les élèves nous ont présenté avec fierté des numéros variés illustrant leur détermination de la dernière année. Les élèves méritants se sont également vu remettre de nombreuses distinctions. Un grand merci à tous pour votre participation et aux organisateurs pour la réalisation de ce bel événement.

10.2. 15^e anniversaire du projet I.M.P.A.C.T.

Pour une quinzième année déjà, les élèves finissants de tous les programmes, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et du Carrefour Jeunesse Emploi ont eu l'opportunité de prendre part à l'événement du projet

I.M.P.A.C.T. qui vise à les sensibiliser les jeunes aux conduites à risque telle que tels que les facultés affaiblies, le cellulaire, la vitesse. Cet événement d'envergure rassembleur permet année après année de prévenir des tragédies sur les réseaux routiers en exposant les élèves à une simulation d'un accident de la route et ses conséquences néfastes sur les victimes et leur entourage. Organisé de main de maître par monsieur Richard Gagnon et son équipe, ces derniers mobilisent de nombreux partenaires qui répondent présents depuis maintenant 15 ans. Merci monsieur Gagnon pour votre implication ainsi qu'à tous les collaborateurs.

10.3. Inauguration des nouveaux locaux du Centre de formation professionnelle et Service aux entreprises à Témiscouata-sur-le-Lac

C'est le 8 mai dernier que se déroulait l'inauguration des nouveaux locaux du Centre de formation professionnelle et Service aux entreprises situé à Témiscouata-le-Lac. Les visiteurs présents ont pu découvrir des locaux au goût du jour, à la fine pointe de la technologie et répondant aux besoins des élèves tant en présentiel qu'en formation à distance. Le CSSFL est fier de cet investissement de plus de 900 000 \$ qui saura répondre à notre clientèle.

10.4. Fin d'année scolaire

L'équipe de la direction générale et les administrateurs souhaitent féliciter tous les élèves du CSSFL pour les efforts déployés au cours de l'année scolaire et pour les belles réussites de chacun. Nous en profitons pour remercier chaleureusement l'ensemble de notre personnel qui se dévoue jour après jour pour offrir des services de qualité à l'ensemble de notre clientèle. Nous souhaitons à chacun d'entre vous une belle fin d'année scolaire et des vacances estivales ressourçantes.

11. Huis clos

Aucun huis clos ne s'est tenu.

12. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20 h 32.

Édith Tremblay, présidente

Vincent Pelletier, secrétaire général